

# L'homme qui fit s'effacer un roi

ÉTHIQUE Roger Lallemand est mort dans la nuit de mercredi

- Il est le père de la loi sur l'avortement.
- Mais forgea aussi la loi sur l'euthanasie.

Roger Lallemand, 84 ans, est décédé dans son sommeil dans la nuit de mercredi. Avocat, sénateur socialiste, il est entré dans l'histoire comme un des coauteurs, avec la libérale Lucienne Herman-Michielsens, de la loi de dépénalisation partielle de l'avortement. Une loi obtenue de haute lutte, mais avec la constante volonté de rassembler plutôt que de briser la société belge. Il n'empêche : c'est la seule loi qui poussa un roi à s'effacer, quelques heures, pour ne pas la ratifier. Si on l'appelait volontiers la « conscience du PS », c'est qu'il a porté de nombreux autres combats éthiques, comme la liberté d'expression, les mines antipersonnel, la réforme de la justice. Sa main a écrit l'essentiel de la loi de dépénalisation partielle de l'euthanasie. Il meurt d'ailleurs en étant toujours président de la commission de contrôle de la loi.

Il était aussi un des piliers de l'ADMD, l'Association pour le droit de mourir dans la dignité. Sa présidente actuelle, Jacqueline Herremans, évoque un orateur qui, « avec intelligence, avec courage, avec humanisme, après avoir mené la bataille pour l'interruption volontaire de grossesse, a proposé les principes fondateurs d'une législation de dépénalisation de l'euthanasie ». Elle a souligné qu'« en libre-exaministe, il n'imposait pas son point de vue : il savait écouter et dialoguer, il amenait son interlocuteur à cheminer avec lui, de question en réponse, pour en arriver à démontrer l'inanité du racisme ou la nécessité de l'humanisme. » « Ce n'était pas un laïque borné : il jouissait du respect unanime eu égard à sa sincérité, sa gentillesse et son empathie naturelles », épingle le président du Centre d'action laïque Henri Bartholomeeusen.

Mais ce brillant concepteur ne dédaignait pas la ligne de combat : il fut l'avocat et la voix du docteur Willy Peers, figure du monde médical, emprisonné

pour avoir été à la pointe du combat pour l'avortement et qui fut lui-même le mentor de dizaines de médecins qui permirent concrètement aux femmes belges de décider de leur fertilité. Jamais il ne refusa de défendre d'autres médecins poursuivis pour des interruptions volontaires de grossesse.

Charles Michel, autrefois stagiaire au cabinet Legros-Lallemand, soulignait jeudi que la loi sur l'avortement était née parce que « fidèle à sa méthode, Roger Lallemand a transcendé les divergences politiques ».

## L'ami de Sartre

Certains de ses amis reconnaissent que l'homme n'aimait pas arbitrer les conflits. Sans doute est-ce pour cela qu'il ne se plaignit jamais publiquement d'avoir été écarté d'un poste de sénateur coopté qui lui revenait de droit, mais auquel le président Busquin, poussé par Philippe Moureaux, avait placé Jacques Santkin, « parce que lui n'avait pas de métier en dehors de la politique ». Lallemand n'avait rien dit. Mais on le sentait blessé. Lui qui avait rêvé d'être ministre de la Justice quand le PS ne pouvait l'exiger était évincé sans élégance.

Mais on sait trop peu que Roger Lallemand était connu bien au-delà de nos frontières. Il était ainsi très proche de Jean-Paul Sartre, qu'il avait rencontré par l'entremise de son ami de jeunesse Pierre Verstraeten, éminent professeur de philosophie à l'ULB. Au début des années 60, alors que Sartre refusait de loger à l'hôtel pour des raisons de sécurité – il avait subi deux plastiquages de son appartement parisien – c'est chez Lallemand, à Ixelles, qu'il logeait quand il venait à Bruxelles. En 1967, c'est ce même Sartre qui le sollicita pour défendre Régis Debray, incarcéré en Bolivie, après avoir quitté la guérilla de Che Guevara. Roger Lallemand se rendit à

plusieurs reprises en Bolivie, en compagnie de Maspero et de Badiou, moins pour arracher la libération du jeune Français que pour rompre le silence international qui le menaçait autant que les rigueurs du code pénal bolivien. ■

FRÉDÉRIC SOUMOIS  
et WILLIAM BOURTON

## TÉMOIGNAGE

### Pierre Legros : « Roger, homme tolérant »

Son associé au sein du bureau d'avocats Lallemand & Legros, confrère et ami depuis plus de trente ans, Pierre Legros, avocat, bâtonnier, nous livre ses commentaires après le décès de Roger Lallemand...

« J'ai été son stagiaire au début des années septante. C'est lui qui menait la barque, mais il m'a entraîné dans tous ses combats : le procès Peers sur l'avortement, au procès Vincineau en défense de l'homosexualité, l'affaire Graindorge également... »

Roger était un homme de conviction et de séduction, un orateur hors pair. Quand il avait fini de plaider, le tribunal chavirait, il était éblouissant.

J'ai dit qu'il était un homme de conviction, mais sans jamais être agressif. Il était respectueux des autres, tolérant. Je peux vous raconter ceci : quand le roi Baudouin refusa de signer la loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse en 1990, Roger me dit ceci : "Je respecte ses convictions"... Bon, mais il avait ajouté quand même à propos du comportement du roi : "Écoute Pierre, une fois, mais pas deux !"

S'il avait pu devenir ministre, la Justice s'imposait... Il n'a jamais été sollicité pour cela. Il aurait pu être ministre de la Culture, mais alors, pas un ministre patchwork voué à distribuer des subsides, mais un ministre menant un grand combat, à la Malraux ! »

DAVID COPPI